



Economic and Social Council

Distr.: General
11 December 2023

Original: French

Commission on the Status of Women

Sixty-eighth session

11–22 March 2024

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and
to the twenty-third special session of the General Assembly
entitled “Women 2000: gender equality, development and
peace for the twenty-first century”

Statement submitted by Vista Organisation for Education and Social Development in Africa, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

Autonomisation économique des femmes et filles autochtones d'Afrique Centrale à travers l'accompagnement dans des activités entrepreneuriales durables

L'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA Tchad, etc), abrite deux (02) grands groupes de Peuples Autochtones: les Peuples Autochtones des forêts, encore appelés chasseurs-cueilleurs «Pygmées» et les Peuples Autochtones Pasteurs nomades, encore appelés «Mbororos». Au lendemain des indépendances, certains Etats d'Afrique centrale, ont entrepris de développer des projets pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les objectifs visés étaient d'assurer leur intégration socio-économique et de promouvoir leur autonomie économique, financière et sociale. Cette action publique a été aussi appuyée par celle des Eglises et des organisations non gouvernementales dans les domaines de l'éducation, l'agriculture et la santé. Aujourd'hui l'impact de ces actions et initiatives sur les conditions de vie des populations autochtones en général, et des femmes et filles autochtones en particulier, s'avère encore modeste et limité. Mis à part quelques résultats obtenus dans les domaines de l'éducation, et dans une moindre mesure, de la santé, les programmes de développement réalisés en milieu autochtone ou entrepris par eux-mêmes n'ont pas conduit à une dynamique de développement durable. Leurs conditions de vie demeurent précaires et pleines d'incertitudes (Bigombe & Abega, 2006: 12). Pire encore, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) (2019a), dans le monde entier, les peuples autochtones sont trois fois plus exposés au risque de sombrer dans l'extrême pauvreté que la population non autochtone. Face à cette situation, les femmes et les filles autochtones développent une certaine résilience, en exerçant des activités traditionnelles allant de l'agriculture et de l'élevage à la fabrication de biens et produits artisanaux. Ces activités sont en général liées d'une façon particulière à la terre et aux ressources naturelles ainsi qu'aux modes de vie des communautés (Organisation internationale du travail, 2019a). Mais les efforts louables de ces femmes qui vivent au jour le jour, rencontrent d'énormes difficultés; en cas de maladies graves par exemple ou alors pendant la vieillesse, elles ne sont plus à mesure de produire. Dès lors, la chaîne s'écroule et elles se trouvent plus vulnérables déjà qu'elles n'ont pas de protection sociale.

Ainsi, elles doivent chercher d'autres moyens de subsistance car les peuples autochtones en général, perdent peu à peu les terres qu'ils occupent depuis toujours ainsi que leurs ressources naturelles notamment les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). De ce fait, un soutien financier bien orienté dans la mécanisation, la transformation à grande échelle et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux et ses dérivés au tour d'une chaîne de valeur bien structurée contribuera à coup sûr à l'autonomisation de ces femmes et filles autochtones de l'Afrique Centrale. Avec la mise sur pied des chaînes de valeur, l'on pourra aussi y associer des mutuelles sociales communautaires adaptées aux us et coutumes de ces populations autochtones en guise de d'instrument de sécurité sociale. Lesdites mutuelles sociales vont contribuer à l'autonomisation durable de ces femmes de l'économie informelle et rurale à travers l'amélioration de leur accès à la protection sociale et sanitaire.

Plus encore des études théoriques et pratiques montrent que développer l'esprit d'entreprise chez les personnes autochtones en général, et les femmes en particulier, peut les aider à améliorer leur bien-être (International Work Group for Indigenous Affairs & Organisation internationale du travail, 2020: 13). Une observation sociologique montre aussi que des femmes et filles autochtones en Afrique centrale, ont opté pour l'entrepreneuriat afin de se donner davantage de chances de trouver des solutions pour leur épanouissement socio-économique. Il s'avère donc plus que

jamais urgent et nécessaire de développer des programmes et projets d'accompagnement des femmes et filles autochtones dans leurs activités entrepreneuriales, qui constituent un important complément de revenu pour elles. L'autonomisation économique des femmes et filles autochtones en Afrique Centrale dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du développement durable: 1, 3, 5 et 10 est possible grâce à l'appui multiforme des bailleurs de fonds internationaux aux Activités Génératrices de Revenu (AGR), qu'elles développent dans de nombreux secteurs notamment l'artisanat, le tourisme, la mode et l'agriculture. Cette contribution telle que développée en terme idée de projet contribuera à juste titre à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et filles autochtones ainsi que leur accès à un système de protection sociale durable.
